

**Point d'information citoyenneté de
l'Hôtel de Ville de Montreuil**

La séance est ouverte à 19 heures 40 en présence de :

Elue : Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale de la ville de Montreuil

Services de la ville : Sylvie Baste-Deshayes et Thomas Mercet, Mission Citoyenneté - Direction Citoyenneté, Politique de la Ville, Jeunesse, Vie des Quartiers

Collectif d'animation : Léa Lamerre, Nicole Georget, Frédéric Marion, Frédéric Benaza, Yvan Le Herisse, Marisol Corral, Michel Escoute, Mario Cappalletto, Marie-Hélène Carlier, François Lobbayed, Sébastien Planc

* * *

1 Budget participatif de la ville de Montreuil

Thomas Mercet présente aux représentants des conseils de quartier la brochure des conseils de quartier. Il précise qu'un courriel leur a été envoyé afin de recueillir leurs avis sur son contenu. Les services citoyenneté et communication ont travaillé sur cette brochure en s'appuyant sur la précédente. En outre, il est également demandé aux représentants des conseils de quartier de se prononcer sur le visuel de cette brochure dont il existe deux versions.

Thomas Mercet distribue les deux propositions A et B aux représentants des conseils de quartier et sollicite leur avis.

Thomas Mercet explique les raisons du choix de ces visuels par le service communication. Le cœur dessiné sur la brochure est similaire à celui qui se trouve sur les affiches collées dans Montreuil. Il évoque la rencontre, l'échange et la construction du collectif. Les personnages figurant sur la proposition B rappellent la diversité des personnes qui composent ce collectif. Pour la proposition A, les cryptogrammes font référence aux divers éléments d'une ville en activité.

Marie-Hélène C estime que les personnes photographiées sur le visuel de la proposition B ne sont pas représentatives des habitants de Montreuil. Il n'y a ni handicapé ni enfants ni personne âgée. Par ailleurs, elle est étonnée que la plupart des personnages du visuel lèvent le poing.

Frédéric B juge que le visuel rappelle les campagnes pour le don de sang. Le fil rouge lui évoque une transfusion sanguine. Il préférerait mettre en avant la culture de la ville, comme la pêche. Quant aux photos, il considère qu'il serait préférable de prendre des clichés dans la rue plutôt que de se tourner vers une banque d'image. Enfin, il pense que le visuel devrait être réduit.

Marie-Hélène C et Frédéric B s'interrogent également sur le choix du cœur. Marie-Hélène C propose de dessiner les contours de la ville.

François L explique que la charte graphique des conseils de quartier n'a pas été respectée. Il redoute que les citoyens ne comprennent pas le visuel de cette affiche.

Thomas Mercet indique que le cœur figure sur toutes les affiches et brochures afin de définir une identité visuelle.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Tania Assouline souligne que les représentants des conseils de quartier se sont souvent plaints du manque de visibilité et de communication des conseils de quartier. Elle reconnaît que le cœur n'est peut-être pas le meilleur choix ; pour autant, des éléments graphiques identiques doivent figurer sur chaque affiche afin que les habitants puissent faire des liens entre les conseils de quartier, la démocratie locale et le budget participatif.

Frédéric M reconnaît que tout est construit autour du symbole du cœur. En revanche, le contenu du cœur peut être discuté. Il serait possible de remplacer les cryptogrammes ou les personnages par des symboles de la ville de Montreuil, le mur à pêche, l'araignée, etc...

Marisol C propose de situer les conseils de quartier au centre du cœur.

Tania Assouline annonce qu'elle se renseignera auprès du service communication afin de vérifier quels changements sont possibles. Dans les mois à venir, une affiche type sera créée. Elle reprendra les éléments graphiques utilisés pour la brochure des conseils de quartier. Chaque conseil de quartier pourra y inscrire son ordre du jour, les dates de réunion, etc.

Sylvie Baste souligne qu'il s'agit de personnaliser la communication des conseils de quartier. Trois ou quatre photos seront proposées pour illustrer les affiches. Il est important de maintenir le même support numérique, notamment pour faciliter le travail de l'imprimerie. Par ailleurs, cela permet aux habitants d'identifier avec plus de facilité les affiches des conseils de quartier.

François L estime que l'affiche doit pouvoir être accessible aux malvoyants. Il est important de ne pas négliger cette population.

La charte des conseils de quartier est distribuée.

Tania Assouline explique que la charte est un document d'une douzaine de pages destinée à expliquer simplement le fonctionnement de la démocratie locale. Elle sera distribuée en plusieurs exemplaires à chaque conseil de quartier. Le cœur est également présent sur la couverture de la charte, avec la ville de Montreuil au centre.

Marie-Hélène C propose de garder ce visuel et de maintenir la ville au centre du cœur.

Les représentants des conseils de quartier estiment globalement que le visuel figurant sur la charte est plus adapté.

Tania Assouline évoque le règlement du budget participatif. Une réunion de lancement se tiendra le 18 mai en présence du maire. A cette occasion, un mode d'emploi du budget participatif sera distribué. Une carte postale résumera les différentes phases de ce budget. Elle considère que les conseils de quartier ont un véritable rôle à jouer dans ce processus ; il est donc important de créer de l'émulation autour de ce budget.

Suite au lancement du budget, le mois de juin sera consacré au dépôt des idées de projets. Entre le mois de juillet et le mois de septembre, des allers-retours seront effectués entre le porteur de projet et les services techniques de la ville. Pour déposer un projet, il est nécessaire de remplir un formulaire. Ces formulaires seront accessibles via internet, les antennes de quartier, les antennes jeunesse ou les centres sociaux. Au mois d'octobre, une agora citoyenne aura lieu pour permettre aux porteurs de projet de présenter leurs projets et d'en débattre. Suite à cette agora, les projets retenus seront soumis aux votes des citoyens de Montreuil au retour des vacances de la Toussaint. Enfin, un vote préférentiel sera organisé par secteur. Cela signifie que les habitants effectueront trois choix en précisant leur préférence. Tania Assouline souligne que l'enveloppe budgétaire est répartie de manière égalitaire entre les secteurs.

Marisol C interroge Tania Assouline sur le devenir des enveloppes participatives de 2015.

Tania Assouline explique qu'elles sont maintenues. Si un habitant souhaite déposer un projet en novembre 2015, celui-ci dépendra encore des enveloppes participatives.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

François L estime qu'il faut aller plus loin. Un véritable budget participatif devrait pouvoir inclure des projets tels qu'une crèche ou une école. Par ailleurs, il est nécessaire d'impliquer davantage les jeunes.

Yvan LH considère que le service jeunesse pourrait être un relai auprès des jeunes afin qu'ils puissent déposer leurs projets. Il juge que les conseils de quartier ne sont pas en mesure de mobiliser les jeunes dans des délais aussi courts.

Sylvie Baste souligne que des réunions d'information et de sensibilisation des différents acteurs (les conseils de quartier, les services de la ville, les associations) seront mises en place. Par ailleurs, des ateliers auront lieu afin d'aider les personnes à préparer leurs projets. Il y aura deux ateliers par secteur.

François L estime qu'à terme, il faudra sans doute embaucher de nouvelles personnes ou renforcer les équipes de secteur. Les suivis des projets exigent beaucoup de travail.

Marie-Hélène C considère que les habitants porteurs de projets individuels devraient être orientés vers les conseils de quartier. Il est important d'éviter les comportements trop individualistes.

Tania Assouline explique que le vote est ouvert à chaque habitant de Montreuil à partir de 11 ans. En outre, si des enfants de cet âge souhaitent déposer un projet, la présence d'un référent est requise. L'argent alloué au budget participatif appartient au budget global de la communauté. Dès lors, si la totalité de la somme n'est pas dépensée, elle ne sera pas perdue pour autant.

Sébastien P estime que cet argent doit être consacré à l'aménagement des différents secteurs. Il s'inquiète pour le quartier Branly-Boissières. Selon lui, les habitants de ce secteur sont en droit de bénéficier de nouveaux aménagements même s'ils ne s'impliquent pas dans la vie du quartier.

Marie-Hélène C demande pour quelles raisons les projets ne peuvent pas excéder 250 000 euros étant donné que le budget alloué à chaque secteur est de 500 000 euros.

Pour répondre à cette question, Tania Assouline évoque les critères de recevabilité des projets. Elle explique que les budgets relèveront du budget d'investissement de la ville et que chaque projet ne devra pas dépasser un montant prévisionnel de 250 000 euros. Cela permet à chaque secteur de pouvoir déposer au moins deux projets. Il est également possible de déposer 10 projets de 50 000 euros chacun.

Tania Assouline indique que les projets ont pour objectif de transformer l'espace public, les équipements de proximité ou les écoles afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens. Il serait par exemple possible de créer un mur d'escalade dans une école.

Par ailleurs, les projets peuvent également concerner des aides à l'investissement pour des projets associatifs viables en excluant les dépenses de fonctionnement qu'ils engendrent. Cela signifie que la ville ne prendra pas en charge les emplois créés. Seules les dépenses de fonctionnement courant seront prises en charge par la municipalité.

Frédéric M remarque que dans le texte de la charte, le point 9 est semblable au point 4. Certains points semblent se contredire.

Tania Assouline reconnaît que certains points peuvent être regroupés. Elle poursuit la lecture des critères de recevabilité des projets et indique que les retombées des projets seront collectives et à caractère public. En ce sens, les projets répondront aux objectifs de construction de l'intérêt général. Par ailleurs, tous les habitants de Montreuil devront être en mesure de bénéficier gratuitement des réalisations.

Frédéric M constate que le mur d'escalade ne pourra pas être accessible à tous, mais seulement aux enfants de l'école.

Mario C propose d'écrire « une partie des habitants » au lieu de « tous les habitants ».

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Tania Assouline indique que la mise en œuvre des projets relèvera des compétences municipales. Par ailleurs, les projets correspondant à des programmes courants d'entretien et de gestion du ressort de la ville seront exclus. Par contre, le fonctionnement courant est autorisé.

Yvan LH estime que les porteurs de projet doivent également être les moteurs d'une vie publique.

Tania Assouline rappelle que les projets déposés ne seront pas forcément retenus. Ils seront soumis à une étude de faisabilité ainsi qu'aux critères de recevabilité puis au vote des habitants. Certains projets devront être retravaillés. Elle explique que les projets devront être réalisables dans les deux ans suivant leur inscription au budget municipal. Cela permet aux habitants de voir rapidement leurs projets aboutis et rend crédible la démarche du budget participatif suivant. En outre, des plaques seront déposées sur les projets issus du budget participatif.

Tania Assouline souligne que les projets éligibles à d'autres programmes de financement pourront être retenus en vue d'un cofinancement (ANRU, Est Ensemble), si l'obtention de ces subventions intervient avant la fin de l'analyse technique. Par ailleurs, un porteur de projet ne pourra en aucun cas être le prestataire chargé de sa mise en œuvre.

Tania Assouline indique qu'une dizaine d'actions d'accompagnement répartis sur toute la ville seront mis en place. Les dates de ces ateliers seront affichées. Si un conseil de quartier souhaite organiser un atelier d'accompagnement, il suffit de prévenir les services de la ville afin qu'ils notent la date. Il serait en l'occurrence utile de communiquer une date sous deux semaines. Elle explique qu'elle est disponible pour venir assister aux conseils de quartier afin de fournir de plus amples explications sur ce budget. Si certains conseils de quartier ont lieu aux mêmes dates, des élus de quartier pourront la remplacer.

Frédéric M évoque l'article 12 du règlement du budget participatif. Il cite la phrase suivante : « *Le conseil Municipal de Montreuil s'engage à inscrire au budget municipal de 2016 les projets qui arriveront en tête dans la limite de l'enveloppe de 500 000 euros par secteur* ». Il ne comprend pas pourquoi cette phrase figure dans l'article 12 au lieu de l'article 5 consacré au budget.

Tania Assouline préférerait plutôt l'inscrire dans l'article 13 relatif à la mise en œuvre des projets.

Marie-Hélène C revient sur l'article 2. Il est écrit que : « *Pourront participer au dépôt de projets et au vote, toutes et tous les résident-e-s montreuillois-es à partir de 11 ans sans condition de nationalité. Les propositions pourront être déposées de manière individuelle ou collective* ». Cela contredit ce qui a été dit en début de réunion. Un enfant de 11 ans doit être accompagné d'un référent adulte.

Tania Assouline reconnaît qu'il faut corriger cette date et écrire que les propositions pourront être déposées par une personne majeure.

Frédéric M estime que c'est une bonne chose de laisser un mineur être référent d'un projet. Par contre, il doit être accompagné d'une tutelle pour déposer son projet.

Tania Assouline propose d'écrire que les mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure pour les dépôts de projet.

Tania Assouline propose de fixer de nouvelles dates de réunion de coordination. Elle juge qu'il sera difficile d'en organiser avant la fin de l'année scolaire. En revanche, elle en envisage une pour la rentrée ou début juillet.

La date de la prochaine réunion de coordination sera communiquée rapidement par courriel.

La séance est levée à 22h10

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.